




UN SERVICE GRATUIT

Le Prélèvement fractionné de votre cotisation syndicale


Vous pouvez régler votre cotisation en 5 fois par prélèvement sur votre compte bancaire. Cette opération sera assurée par le SNUipp-FSU 66 en liaison avec le Crédit Mutuel.

Comment procéder ?

- 1 - Remplir soigneusement le mandat de prélèvements ci-dessous et **le signer**. Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre agence bancaire.
- 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB ou RICE). Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !
- 3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.
- 4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp-FSU 66 :
18 rue Condorcet - 66000 PERPIGNAN

Les prélèvements ont lieu entre le 5 et le 10 du mois.
Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion, dans la mesure du possible.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Paiement : Récurrent

IMPORTANT : Veuillez remplir tous les champs(*), joindre obligatoirement un RIB ou un RICE

Référence Unique Mandat
(réservé au créancier) :

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :
.....

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR37 ZZZ 444186

Nom : SNU IPP 66

Adresse : 18 rue Condorcet

Code postal : 66 000

Ville : Perpignan

Pays : FRANCE

IBAN

(*) :

BIC (*) :

Le (*) : **20** à (*).....

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Bienvenue
à toutes celles et
à tous ceux
qui nous rejoignent.

Le SNUipp-FSU est le
premier syndicat des
écoles, en France
comme dans les PO:
une organisation
syndicale
indépendante, unitaire
et représentative.

Les cotisations de nos
adhérent(e)s sont nos
seules ressources.



Bulletin d'adhésion 2018/2019

Se Syndiquer : Un acte de solidarité !

M./Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Nom de jeune fille :
Date de naissance :
Date de sortie de l'IUFM / ESPE :

Adresse (Domicile) :
.....
Code postal ____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU 66.

Tél portable : Tél fixe :

Email :

Adhérent en 2017-2018 oui non
Lieu d'exercice :

Poste : Adj / Dir / TRS / TMB / Spé / ULIS / PEMF/ Autre :
Nomination à **Titre Définitif** ou **Titre Provisoire**
Corps : Instit / PE / Psy / M1/M2/ PES/ CUI AESH / Retraité /
Echelon : __ de la : classe normale Hors Cla classe Ex
Travaillez-vous à temps partiel ? OUI à% NON

Je me syndique au SNUipp-FSU 66 afin de contribuer :
- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste, offensif et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).
Le SNUipp 66 pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.
Je demande au SNUipp-FSU 66 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 66.

Montant de la cotisation :
..... +(caisse de solidarité) =euros

Mode de paiement : Chèque bancaire *
* chèques multiples : de 2 à 5
Chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 66
 Prélèvements fractionnés** 5 fois (si avant mars)
** Remplir et signer le mandat au verso + RIB.

La cotisation à 34 %

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2018/2019 sera déductible des impôts/revenu 2019, sous la forme d'un crédit d'impôt. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2020. L'abonnement au journal Fenêtres sur Cours 66 est inclus dans l'adhésion.

-66%

Date :
Signature :

Grille de cotisations 2018/2019

Ajouter selon situation	
Dir. 2 à 4 classes	+6 €
Dir. 5 à 9 classes	+10 €
Dir. 10 classes et plus	+13 €
Directeur SEGPA	+17 €
Spé, ASH, réseaux, psy Ulis, Ens Réf, etc...	+ 10 €
PEMF, C.Péda, Erun	+ 10 €
REP	+ 6 €
REP+	+ 9 €

Retraités	Euros à payer	Coût réel après impôt
- de 1200 €/mois	84	28
1200 à 1500 €/mois	102	35
1500 à 2000€/mois	119	40
+ de 2000 €/mois	151	51

	Euros à payer	Coût réel Après impôt
CUI AESH /Etudiants, M1..	38	13
Dispo/CLD/congé parental	85	28
PE stagiaire	50	17

Instituteurs		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
9	127	43
10	136	46
11	149	50

PEGC et Temps Partiels non présents dans les tableaux
Contactez-nous directement
snu66@snuipp.fr

PE hors classe		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
HC 3	185	63
HC 4	201	68
HC 5	214	72
HC 6	226	76



À renvoyer au SNUipp-FSU 66
18 rue Condorcet 66000 PERPIGNAN



PE								
Echelon	Plein temps		50%		75%		80%	
	Euros à payer	Coût réel après impôt	Euros à payer	Coût réel après impôt	Euros à payer	Coût réel après impôt	Euros à payer	Coût réel après impôt
2	124	42	103	35	114	39	118	40
3	125	43	104	35	115	39	119	41
4	129	44	106	36	118	40	123	42
5	132	45	108	37	120	41	125	43
6	136	46	110	37	123	42	129	44
7	144	49	114	39	129	44	135	46
8	154	52	119	40	136	46	144	49
9	164	55	124	42	144	49	153	52
10	176	60	130	44	153	52	163	55
11	189	64	136	46	163	55	174	59

PE classe exceptionnelle		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
1	198	67
2	209	71
3	220	74
4	236	80
Chev.1	253	86
Chev.2	263	89
Chev.3	277	94